

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| DÉLIBÉRATION N° 424/2024 | OBJET : Dotation Politique de la Ville |
| Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU | Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET |
| Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25 | Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNHOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES |
| VOTE : MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 | Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA |
| Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024 | |
| Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024 | |

Le Maire :

La ville de Grand-Charmont a été précurseur dans la transformation de son quartier prioritaire de la politique de la ville (quartier des Fougères) grâce au soutien de l'Etat et des partenaires institutionnels en s'appuyant sur les différents programmes (ANRU) et sur les dotations politique de la ville (DPV).

Le quartier des Fougères est un territoire enclavé peu propice au développement économique. Il rayonne davantage par le dynamisme du tissu associatif local et par la présence des nombreux acteurs sociaux qui accompagnent les habitants dans l'insertion socio-professionnelle.

Malgré le travail engagé par les acteurs de terrain pour favoriser l'émancipation des habitants, force est de constater qu'une minorité active perpétue des actes de vandalisme et de dégradation prenant à partie le reste de la population.



Pour autant, la commune et ses partenaires poursuivent leurs efforts pour améliorer le climat social du territoire en :

- Améliorant le cadre de vie (extension de la restauration scolaire Daniel Jeanney) ;
- Renforçant les conditions de réussite éducative des élèves (socle numérique) ;
- Développant des espaces d'accueil et de co-construction pour les adolescents, les jeunes adultes, les associations et les partenaires.

En 2023, une étape a été franchie dans la défiance des institutions :

- Le chantier de la restauration scolaire a été pris à partie à de nombreuses reprises (incendie d'un algéco, vol de matériel, agression d'un agent de sécurité...) ;
- L'école a été vandalisée à deux reprises (septembre 2023 / février 2024) ;
- Les transports en commun sont régulièrement visés par des actes de vandalisme ;
- Le maire a été la cible d'incivilités et de menaces à son domicile et dans l'espace public.

Les élus et la communauté éducative sont marqués par ces actes intolérables. Une forme d'incompréhension, de frustration est partagée par les collectifs, les habitants et les parents d'élèves. Cela marque une réelle rupture avec le développement d'une dynamique territoriale basée sur l'intelligence collective et la complémentarité entre les acteurs. Pour preuve, le développement d'événements multi partenarial qui favorise le vivre ensemble a été mené sans qu'il n'y ait d'incident malgré les craintes des organisateurs.

Ces faits de défiance sont le fruit d'un petit noyau de perturbateurs qui n'est pas captif par le réseau d'acteurs. L'approche territoriale et partagée du réseau jeunesse permet de développer une prise en charge de la jeunesse cohérente et complémentaire. Pour autant, il manque un maillon à la chaîne éducative pour lutter contre la primo délinquance. Il est régulièrement question de la place d'un adulte référent formé et sur des horaires atypiques. Il s'agit en réalité d'un faux débat pour masquer le manque de responsabilité des parents et de la société. Le soutien à la parentalité est un axe incontournable pour favoriser le bien vivre ensemble sur le quartier des Fougères.

En Parallèle, aux enjeux éducatifs, la ville doit compléter et renforcer ses dispositifs de sureté pour permettre de tranquilliser la population, d'identifier les auteurs de troubles et de faciliter l'intervention des services de gendarmerie. Outre ces problèmes de tranquillité publique, la ville de Grand-Charmont souhaite poursuivre son investissement pour développer des services à la population et pour favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Aussi, la Ville propose la programmation des investissements suivants pour l'année 2024 :

1 – SÉCURISATION DU QUARTIER DES FOUGÈRES

Sécurisation du Groupe scolaire Jeanney-Curie :

Le groupe scolaire et périscolaire Jeanney-Curie est un équipement important sur le quartier des Fougères. Il est composé de 4 bâtiments :

- L'école maternelle Curie (8 salles de classes, une salle de motricité et 2 salles de sieste) ;
- L'école élémentaire Jeanney : 2 bâtiments qui regroupent actuellement 14 salles de classes, le bureau de la directrice et les salles de restauration scolaire ;
- L'extension de la restauration scolaire qui va accueillir les 2 salles pour les repas méridiens et une salle périscolaire.





À ce jour, les locaux de l'école élémentaire Daniel Jeanney sont équipés d'un système d'alarme sonore qui se déclenche en cas d'intrusion dans les locaux. Elle n'est pas reliée à un opérateur ou aux services de police municipale pour déclencher une intervention extérieure.

Le fonctionnement de cette école nécessite des possibilités de circulation multiple :

- Les agents de la ville assurent les missions d'accueil périscolaire, de restauration scolaire, d'entretien des locaux sur des horaires étendus sur la journée ;
- Les enseignants sont libres de circuler sur les temps scolaires et hors temps d'accueils des élèves ;
- Le livreur du prestataire de la restauration scolaire doit avoir accès la nuit pour déposer les denrées ;
- En raison des travaux à proximité de l'école, des entreprises ont également accès au chantier en passant par l'établissement scolaire.

Cette circulation nécessite une coordination de chaque intervenant pour assurer la sécurité des élèves, des personnels et des locaux. Jusqu'à présent, ce fonctionnement était opérationnel. Malheureusement, la destruction des bâtiments de la rue de Normandie a isolé l'école. La présence des habitants permettait une veille sur l'occupation des locaux sur des horaires atypiques.

Les différents chantiers (destruction des bâtiments des bailleurs sociaux ou extension de la restauration scolaire) ont été pris pour cible. Dans un premier temps, il était question de récupérer des outils ou des matériaux pour en faire des armes par destination lors de violences urbaines en direction des gendarmes. En accédant aux chantiers, les délinquants ont expérimenté des premiers actes de vandalisme sur les nouvelles constructions (algéco incendié, vitres cassées) ou sur les engins de chantier forçant les opérateurs à solliciter des agents de sécurité pour la mise en sureté des travaux. Un cap a été franchi puisque les agents en question ont été agressés verbalement et physiquement.

Le fait que des individus aient profité du dysfonctionnement technique et/ou humain pour s'introduire dans les locaux de la république marque un nouveau tournant dans la volonté de dégrader des symboles. Il est donc nécessaire de renforcer le système de sécurité pour limiter ou retarder les intrusions et pour identifier les auteurs de troubles afin de ne pas les laisser impunis.

Concernant l'accessibilité des locaux, le site scolaire est régulièrement fréquenté en soirée ou pendant les vacances scolaires. Le groupe scolaire doit rester un espace d'émancipation.

L'école maternelle Curie reste jusqu'à présent à distance des faits de délinquance. Pour autant, des insultes ont déjà été repérées sur la structure. Il est donc nécessaire d'accompagner la sécurisation de l'ensemble du groupe scolaire des Fougères.

La ville sollicite donc la DPV 2024 pour participer au financement d'investissement pour relier l'alarme anti-intrusion à des opérateurs susceptibles d'intervenir rapidement, de sécuriser l'accès aux bâtiments en changeant les portes des bâtiments et en protégeant les fenêtres par des grilles.

| Nature des investissements | Prix HT | Prix TTC | DPV (80% du HT) |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Système d'alarme | 5 164.02 € | 6 196.82 € | 4 131.22 € |
| Changement des portes | 16 040.00 € | 19 248.00 € | 12 832.00 € |
| Sécurisation des fenêtres | 5 894.00 € | 7 072.80 € | 4 715.20 € |
| Total 1A | 27 098.02 € | 32 517.62 € | 21 678,42 € |

Renforcement et complément de la vidéo protection :

La ville de Grand-Charmont sollicite l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'aider à renforcer et à compléter son dispositif de vidéo protection. Ce dispositif co finance l'achat de caméra de vidéosurveillance. Elle ne prend pas en compte les frais afférents au génie civil.

La commune mobilise le dispositif DPV pour accompagner le financement des travaux.

| Renforcement et complément de la vidéo protection | Prix HT | Prix TTC | DPV (80% du HT) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Travaux | 76 866,26 € | 92 239,51 € | 61 493,01 € |
| Total 1B | 76 866,26 € | 92 239,51 € | 61 493,01 € |

RECAPITULATIF SECURISATION DU QUARTIER DES FOUGERES

| Nature des investissements | Prix HT | Prix TTC | DPV (80% du HT) |
|----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Total 1A | 27 098,02 € | 32 517,62 € | 21 678,42 € |
| Total 1B | 76 866,26 € | 92 239,51 € | 61 493,01 € |
| Total 1 | 103 964,28 € | 124 757,13 € | 83 171,43 € |

2 – AMÉNAGEMENT ESPACE EXTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE JEANNEY

Dans le cadre de la création de l'extension de la restauration scolaire Jeanney, la ville souhaite développer un espace ombragé végétalisé propice au développement d'animations extérieures calmes avec un nombre limité d'enfants.

Les bâtiments du groupe scolaire datent des années 1970. Les deux cours de récréation et les préaux sont constitués de zones en macadam propices aux jeux collectifs. Un espace herbagé est destiné à des actions de jardinage. Pour le reste de la cour, il y a peu de zones ombragées et végétalisées. Le city stade accessible depuis la rue et sécurisé pour accueillir des activités sportives en extérieur est un terrain adapté pour permettre aux enfants de se dépenser et de pratiquer une activité physique régulière.

L'aménagement d'un espace calme et paisible doit permettre d'accueillir les enfants sous une autre forme dans le but d'améliorer le climat scolaire et périscolaire. Cet espace de verdure favorise l'accueil en petits groupes pour des retours au calme et des temps suspendus qui s'inscrivent en opposition au toujours plus.

| Nature des investissements | Prix HT | Prix TTC | DPV (80% du HT) |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Aménagement extérieur | 64 469,45 € | 77 363,34 € | 51 575,56 € |
| Total 2 | 64 469,45 € | 77 363,34 € | 51 575,56 € |

3 – TRANSFORMATION DU LOCAL JEUNE EN STUDIO D'ENREGISTREMENT

La ville a été sollicitée par des habitants des Fougères qui ont créé leur association. Son objet est la création, l'enregistrement et la production musicale. Elle s'inscrit en complémentarité de Radio Amitié, association locale historique qui diffuse sur les ondes. Cette association souhaite s'inscrire dans une action de médiation culturelle pour mobiliser et accompagner les jeunes du territoire. Déjà impliquée dans les réseaux, l'association Weezard est en recherche d'un lieu pour poursuivre son projet de développement.



Dans la logique de mobilisation et d'implication des jeunes du quartier des Fougères, le projet associatif s'implante au cœur du quartier et propose une présence d'adulte référent en situation de réussite pour insuffler un élan positif aux jeunes en situation d'errance ou d'oisiveté.

Pour poursuivre sur la symbolique, la ville est en mesure de mettre à disposition, l'ancien local jeunesse (elle aussi victime de vandalisme) pour le transformer en studio d'enregistrement. L'association bénéficie du local à condition de développer des projets :

- En direction des habitants, des écoles, des jeunes et des associations ;
- En partenariats avec les acteurs locaux ;
- En animant le territoire.

La ville sollicite la DPV 2024 pour accompagner le financement des travaux nécessaire à la transformation du local.

| Nature des investissements | Prix HT | Prix TTC | DPV (7,6445 % du HT) |
|----------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Réhabilitation du local | 40 531.66 € | 48 386.14 € | 29 038.70 € |
| Total 3 | 40 531.66 € | 48 386.14 € | 29 038.70 € |

Au global, la ville de Grand-Charmont sollicite donc la Dotation Politique de la Ville 2024 pour le financement de ces trois projets d'investissement qui touchent les thématiques de l'éducation, de la tranquillité publique et de la lutte contre la délinquance, et de l'animation du territoire sur la base de la médiation culturelle dans le QPV des Fougères.

Le tableau récapitulatif de la programmation DPV 2024 est donc le suivant :

| Nature des investissements | Prix HT | Prix TTC | DPV |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Sécurisation du quartier des Fougères | 103 964.28 € | 124 757.13 € | 83 171.43 € |
| Aménagement extérieur | 64 469.45 € | 77 363.34 € | 51 575.56 € |
| Studio d'enregistrement | 40 531.66 € | 48 386.14 € | 29 038.70 € |
| Total projets DPV 2024 | 208 965.39 € | 250 506.61 € | 163 785.69 € |

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette programmation au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024 qui annule et remplace la délibération n°410/2024 en date du 9 avril 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document d'y rapportant ;
- désigne Monsieur Paul GAUTHIER, Directeur du pôle cohésion sociale et éducation, et Monsieur Emmanuel CLAUDE, directeur du pôle cadre de vie, en tant qu'agents de la collectivité référents sur ce dossier afin d'assurer la transmission rapide des informations.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

